

dent compte qu'il existe également à Terre-Neuve un problème chronique qui défie toute description. Cet hiver, la population de ma province comptera un pourcentage de chômeurs plus élevé que tous ceux qui furent enregistrés aux États-Unis et au Canada pendant la grande dépression. Cessons de nous livrer à de grands discours politiques. Passons aux actes. J'espère que demain le ministre des Finances ou quelque autre dignitaire nous annoncera l'établissement d'une politique globale pour résoudre le problème du chômage.

[Français]

**M. Guy LeBlanc (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, comme plusieurs de mes préopinants, je suis d'avis qu'il est temps d'agir. C'est par l'action que nous allons solutionner nos problèmes et non par des discussions interminables.

Tout de même, étant donné, comme dit l'adage, que du choc des idées naît la lumière et en vue d'apporter ma contribution à la solution des problèmes, il me fait plaisir d'exprimer mon opinion sur cette motion concernant un problème très grave, de l'avis de tout le monde, soit celui du chômage. Il est impérieux de considérer les mesures que le gouvernement a prises en vue d'aider les chômeurs et les pauvres du Canada, de même que les nouvelles mesures qui s'imposent.

Au sujet du principe général de la motion, lorsqu'il s'agit de l'escalade du niveau de chômage prévue pour cet hiver et des mesures à prendre pour y pallier, nous ne pouvons que l'approuver. En effet, nous devons féliciter l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) de nous avoir donné l'occasion de discuter de ce grave problème, à l'avantage de nos concitoyens.

La situation, particulièrement dans la circonscription de Rimouski, que j'ai l'honneur de représenter, et dans la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie, n'est pas tellement rose non plus. Il est évident que dans les milieux urbains, dans les petites villes, le travail existe, mais dans les municipalités qualifiées de marginales, il existe beaucoup de chômage. Plusieurs citoyens qui résident dans ces hameaux, dans ces petites paroisses, vivent surtout grâce aux mesures sociales établies par les gouvernements, tant fédéral que provincial.

Par exemple, si nous étudions certains chiffres, nous constatons qu'en 1969, dans la région, il y avait en moyenne 16,437 chômeurs par mois, ce qui équivaut, en se reportant au total de la population de la région, à un pourcentage de 18 p. 100 de la main-d'œuvre par année. Ce taux de chômage est très élevé. Pour l'ensemble du Québec, en 1969, le taux du chômage était de 6.9 p. 100. Ceci signifie que le taux régional de chômage chez nous se situe entre le double et le triple du taux provincial. Inutile de dire que plusieurs familles sont dans la misère à cause de ce chômage. Nous voulons tous faire notre possible pour solutionner ce problème.

Dans la motion, on peut lire que selon certaines autorités en économie, le niveau de chômage prévu sera sans précédent au cours de l'hiver prochain. Le gouvernement, à la suite de cette lutte nécessaire et primordiale qu'il a commencée en vue d'éliminer l'inflation, avait prévu ces difficultés, mais, à mon avis, il ne faut pas uniquement accuser le gouvernement pour expliquer l'augmentation du taux de chômage. En effet, les nombreuses grèves qui ont eu lieu cette année dans le domaine de la construc-

[M. Lundrigan.]

tion, dans celui des postes et dans d'autres domaines, encouragées par certains chefs syndicaux, dont certains sont de très bons amis du motionnaire, ont certainement contribué à causer des malaises et plus particulièrement le chômage, en déséquilibrant notre économie et en décourageant l'initiative, surtout une fois la belle saison terminée et l'hiver à nos portes.

Que des mesures immédiates soient prises, nous en sommes tous. Que le gouvernement fédéral, dès que possible, s'entende avec les provinces et les municipalités pour diminuer le taux de chômage au cours de l'hiver prochain, nous ne pouvons que le souhaiter! Toutefois, il ne faut pas régler uniquement le problème du chômage; il faut régler divers autres problèmes, afin d'assurer notre équilibre financier et économique.

Une chose a retenu mon attention dans le discours du motionnaire, que je considère comme très intelligent et très compétent: il a de nouveau fait allusion au terrorisme dans la province de Québec.

Il me semble que nous devons prendre des mesures dans ce domaine et considérer les problèmes d'une façon plus objective, afin d'aller de l'avant.

Si j'ai bien compris, il disait tout à l'heure que le chômage serait ni plus ni moins que la cause du terrorisme et que les terroristes sont des chômeurs. Si nous considérons quels sont ceux qui se sont livrés, ou semblent s'être livrés au terrorisme, et si nous considérons quels sont ceux qui ont été arrêtés, nous constatons qu'ils sont loin d'être des chômeurs.

Un est professeur, un autre, éditorialiste d'une revue bien connue, et un troisième, sociologue, un autre, chauffeur de taxi, un autre, avocat, un autre encore, un grand chef syndical. Je ne crois pas qu'il soit chômeur, connaissant le revenu que touchent d'ordinaire les chefs syndicaux, grâce aux cotisations de ces pauvres ouvriers et chômeurs.

● (9.30 p.m.)

Certains annonceurs ou animateurs de Radio-Canada sont loin d'être des chômeurs, lorsqu'on considère leurs revenus. Certains professeurs de l'Université du Québec ou d'autres universités sont loin de l'être aussi. Certains fils à papa, certains étudiants qui peuvent étudier grâce aux efforts des gouvernements et à l'argent de leurs parents sont loin d'être des chômeurs, et il me semble que les promoteurs de tous ces mouvements terroristes, au Québec, appartiennent précisément à une classe privilégiée.

Malgré tout, on peut dire que le gouvernement a pris des mesures très sérieuses pour diminuer le taux de chômage et enrayer la pauvreté. Songeons simplement aux mesures relatives à l'assurance-chômage. De plus, le gouvernement doit bientôt améliorer le sort des chômeurs, en appliquant les recommandations du Livre blanc sur ce sujet. On prévoit que des augmentations de prestations seront bientôt accordées. La loi sur l'assurance-chômage sera d'application universelle et les prestations seront augmentées.

Des efforts sont tout de même faits dans le domaine de l'expansion économique régionale. Des députés d'autres provinces adressaient des reproches au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Le minis-